

PRINCIPALES PRESTATIONS BT< 36 KVA SITES EN SOUTIRAGE*



01/11/2023

*Document à titre indicatif.
Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées*

CODE	PRESTATION	PRIX EN €		DELAIS EN JOURS OUVRES		INFORMATIONS	Cas où la demande de prestations de prestations ne peut pas aboutir	Cas où la prestation ne peut être réalisée
		HT	TTC (TVA 20,0%)	Standard	Express **			
0317	AUGMENTATION DE PUISSANCE SOUSCRITE							
031701	Sans intervention sur site	3,35	4,02	10		La prestation consiste à l'augmentation de la puissance souscrite sans modification des caractéristiques du raccordement, ni de l'option tarifaire. Elle peut nécessiter la mise hors tension des installations électriques.	- La capacité du réseau est insuffisante - Puissance demandée supérieure à la puissance du raccordement - L'utilisateur a déjà bénéficié d'un changement de formule tarifaire au cours des 12 derniers mois	Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain - Panneau de comptage inaccessible ou encombré Prestation reportée sans facturation - Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure - Indisponibilité du matériel devant être remplacé Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain - L'utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation - L'utilisateur s'oppose au remplacement du compteur par un compteur Linky alors que le remplacement est nécessaire pour bénéficier du nouveau service
031702	Réglage du disjoncteur	34,04	40,85					
031703	Intervention sur deux appareils	50,67	60,80					
031704	Intervention sur trois appareils	61,28	73,54					
031705	Intervention sur plus de trois appareils (remplacement du panneau de comptage)	143,09	171,71					
031706	Inférieure à 12 mois après la pose d'un compteur évolué	-	-					
031707	Inférieure à 12 mois après une baisse de puissance souscrite avec ou sans déplacement	44,49	53,39					
0417	AUGMENTATION DE PUISSANCE SOUSCRITE ET MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE							
041701	Sans intervention sur site	3,35	4,02	10		La prestation consiste en la modification de la formule tarifaire d'acheminement et à une augmentation de la puissance souscrite. Lorsque la prestation nécessite un déplacement sur site, les deux prestations sont réalisées en même temps.		
0401702	Intervention sur deux appareils	50,67	60,80					
0401703	Intervention sur trois appareils	61,28	73,54					
0401704	Intervention sur plus de trois appareils (remplacement du panneau de comptage)	143,09	171,71					
023101	Activation de la sortie "téléinformation client" (TIC)	-	-	10		La prestation consiste, pour les compteurs équipés d'une sortie télé-information, de son activation, et de la relève du compteur. Les modalités de rccordement de la Télé-information sont précisées dans le Référentiel comptage du Distributeur, disponible ur son site Inetrnet (www.sicae-oise.fr)		
0917	Changement de fournisseur	-	-	21 jours calendaires		La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur (et du responsable d'équilibre) et la transmission des index de changement de fournisseur.	Date d'effet maximale La date d'effet ne peut pas être postérieure de plus de 42 jours à la date de la demande	Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain - L'utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation - L'utilisateur s'oppose au remplacement du compteur par un compteur Linky alors que le remplacement est nécessaire pour bénéficier du nouveau service
1125	CONTROLE DE COHERENCE D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE PAR UN COMPTEUR EN DOUBLON							
112501	Si l'écart entre les deux compteurs est supérieur à la classe de précision cumulée des 2 appareils, la prestation n'est pas facturée	-	-	10		La prestation consiste à contrôler sur site la cohérence des données enregistrées par le dispositif de comptage, en posant un compteur électronique en doublon. A l'issue de la prestation, un rapport remis à l'utilisateur.		Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain - Panneau de comptage inaccessible ou encombré Prestation reportée sans facturation - Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure - Indisponibilité du matériel devant être posé Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain - Opposition physique d'un tiers ou de l'utilisateur
112502	Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage BT inf. ou égal à 36 kVA par un compteur en doublon	219,54	263,45					
1317	COUPURE POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL							
131701	Compteur évolué	33,83	40,60	10		Cette prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique d'un point de connexion en soutirage. La prestation comprend 3 interventions pour tenter de réaliser la coupure. - Utilisateur inscrit sur les listes préfectorales des clients prioritaires - Utilisateur inscrit sur les listes des Malade à Haut Risque Vital (MHRV)	- Utilisateur inscrit sur les listes préfectorales des clients prioritaires - La prestation nécessite d'entreprendre des travaux Sous Tension et les conditions ne permettent pas de le réaliser en toute sécurité (Travaux de Nuit, mauvaises conditions météorologiques,...)	Prestation reportée sans facturation - Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure - La prestation nécessite d'entreprendre des travaux Sous Tension et les conditions ne permettent pas de le réaliser en toute sécurité (Travaux de Nuit, mauvaises conditions météorologiques,...) Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain - Opposition physique d'un tiers ou de l'utilisateur - Opposition d'une autorité compétente
131702	Compteur non évolué	48,08	57,70					
131703	Chèque énergie compteur non évolué	9,62	11,54					
131704	Chèque énergie compteur évolué	6,77	8,12					
143101	Débit	16,25	19,50			La prestation correspond aux frais appliqués au demandeur d'une prestation, lorsque celle-ci est annulée ou reportée dans les deux jours qui précèdent la date planifiée de l'intervention.	L'annulation n'est pas formulée par le demandeur de la prestation	
153101	Déplacement vain	28,52	34,22			La prestation correspond aux frais appliqués suite à un rendez-vous manqué du fait de l'utilisateur (ou d'un tiers autorisé par lui) et lorsque le Distributeur ne peut pas réaliser la prestation, dans les cas prévus sur les fiches descriptives (prestation annulée ou reportée).		
161701	Diminution de puissance	-	-	10		La prestation consiste à la diminution de la puissance souscrite sans modification des caractéristiques du raccordement, ni de l'option tarifaire. Elle peut nécessiter la mise hors tension des installations électriques.	L'utilisateur a déjà bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers mois	Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain Panneau de comptage inaccessible ou encombré Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure Indisponibilité du matériel devant être remplacé Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain L'utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation L'utilisateur s'oppose au remplacement du compteur par un compteur Linky alors que le remplacement du compteur est nécessaire pour bénéficier du nouveau service
1717	DIMINUTION DE PUISSANCE ET MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE							
171701	Sans intervention sur site	-	-	10		La prestation consiste en la modification de la formule tarifaire d'acheminement et à une diminution de la puissance souscrite. Lorsque la prestation nécessite un déplacement sur site, les deux prestations sont réalisées en même temps. L'intervention sur le disjoncteur (réglage de la puissance souscrite) n'est pas facturée.		
171702	Intervention sur deux appareils	34,04	40,85					

171703	Intervention sur trois appareils	50,67	60,80					
171704	Intervention sur plus de trois appareils (remplacement du panneau de comptage)	143,09	171,71					
193101	Envoi d'un duplicata de document	13,73	16,48	10		La prestation correspond à l'envoi du duplicata de document datant de moins de 12 mois	La demande concerne un document datant de plus d'un an	Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure Prestation annulée sans facturation Les informations ne sont pas disponibles dans le Système d'Informations
243101	Forfait agent assermenté	421,94	506,33	10		Frais appliqués en cas de suspicion de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès verbal		Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
2531	INTERVENTION DE COURTE DUREE							Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain Panneau de comptage inaccessible ou encombré Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain L'utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation des conditions particulières conduisent à une durée de prestation qui excède 15 minutes
253101	Heures ouvrées	28,52	34,22	10		Intervention d'une durée inférieure ou égale à 15 minutes pour 1 seul agent, sans fourniture de matériel ; réenclenchement du disjoncteur. Hors rétablissement suite à coupure pour impayé.		
253102	Hors heures ouvrées	57,70	69,24					
255001	Plus value pour une intervention "express"	34,19	41,03			Le délai de réalisation de la version "EXPRESS" est indiqué dans la prestation du catalogue.	Frais complémentaires appliqués au prix d'une prestation, lorsque le demandeur choisit la version "EXPRESS". Pour les points de connexion en BT≤36 kVA, les options express des prestations ne sont pas accessibles aux utilisateurs équipés de compteurs évolués.	La version "EXPRESS" est réservée aux prestations qui proposent de manière explicite cette option dans le catalogue.
271701	Intervention sur installation intérieure	94,51	113,41			Le délai est à convenir avec l'utilisateur	Identification et ouverture du départ divisionnaire en défaut. Lorsque l'intervention consiste simplement au réenclenchement du disjoncteur, elle est facturée comme une intervention de courte durée.	Point de connexion en situation de coupure pour impayé & Point de connexion résilié
2831	ISOLATION D'UN RESEAU NU BASSE TENSION AERIEN							Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain Panneau de comptage inaccessible ou encombré Utilisateur absent au rendez-vous L'installation en aval du disjoncteur branchement ne comporte pas de départs divisionnaires Installation intérieure jugée trop vétustes, présentant un risque lors de la recherche du défaut. Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
283101	Isolation réseau BT (part fixe)	314,00	376,80	10				Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure Dispositifs de protection déjà immobilisés sur un chantier
283102	Location mensuelle par portée (part variable)	9,85	11,82					
3324	MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT REALISEE LORS DE LA RESILIATION							Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure Indisponibilité du matériel devant être remplacé Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain Utilisateur absent au rendez-vous Panneau de comptage inaccessible ou encombré Opposition d'une autorité compétente Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain Refus de signature du Bon d'Intervention par l'utilisateur L'utilisateur s'oppose au remplacement du compteur par un compteur Linky alors que le remplacement du compteur est nécessaire pour bénéficier du nouveau service L'utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation
332401	Compteur évolué ou ayant demandé la pose d'un compteur évolué	1,38	1,66	5			La prestation consiste en la mise en service d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public de Distribution. Avec ou sans déplacement. Si déplacement, mises sous tension du site, programmation du compteur, réglage du disjoncteur, relève du compteur.	Le Distributeur SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'elles peuvent apporter un trouble dans le fonctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exploitation. Injonction contraire de l'autorité compétente en matière de police
332402	Sur site	25,31	30,37					
3325	MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT							
332501	Compteur évolué ou ayant demandé la pose d'un compteur évolué	1,38	1,66	5	2			
332504	Sur site	25,31	30,37					
3417	MISE EN SERVICE OU RETABLISSEMENT DANS LA JOURNEE					Toute demande de rétablissement formulée avant 15h est réalisée le jour même . Si la demande est formulée après 15h, le rétablissement est réalisé le premier jour ouvré suivant la demande	Les tarifs de la prestation s'ajoutent aux tarifs de la prestation de mise en service.	
341701	Sur site	118,27	141,92					
341702	En téléopération	47,32	56,78					
3525	MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES							Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure S'il estime qu'elles peuvent apporter un trouble dans le fonctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exploitation. Les travaux de raccordement ne sont pas terminés. Injonction contraire de l'autorité compétente en matière de police.
352501	Mise sous tension pour essais des installations électriques	159,33	191,20	10			Mise sous tension provisoire des installations électriques pour une durée maximale de 30 jours. Si la durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consul ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion est mis hors tension.	Le Distributeur SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations :
352502	Mise hors tension des installations électriques d'un PDL BT inf. ou égal à 36 kVA (si à l'issue de la p	96,40	115,68					
3817	MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE							L'utilisateur a déjà bénéficié d'un changement de formule tarifaire au cours des 12 derniers mois
381701	Sans intervention sur site	-	-					
381702	Modification de la formule tarifaire d'acheminement, lors de l'emménagement d'un utilisateur dans un local avec un dispositif de comptage programmé sur un tarif en extinction	-	-	10				
381703	Intervention sur un appareil	34,04	40,85					
381704	Intervention sur deux appareils	50,67	60,80					
381705	Intervention sur trois appareils	61,28	73,54					

381706	Intervention sur plus de trois appareils (remplacement du panneau de comptage)	143,09	171,71				
4125	MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN NOUVEAU RACCORDEMENT			10		La prestation consiste en la première mise en service d'un Point de Connexion BT inf. à 36 kVA nouvellement raccordé sur le réseau Public de Distribution. La mise en service ne peut pas être réalisée si l'Utilisateur n'est pas en mesure d'être rattaché au périmètre du Fournisseur le jour de l'intervention.	Injonction contraire de l'autorité compétente en matière de police Le certificat de conformité visé par le CONSUEL n'a pas été envoyé au Distributeur avant l'intervention. Les travaux de raccordement ne sont pas terminés
412501	En téléopération	22,53	27,04				
412504	Sur site	42,63	51,16				
4417	REDUCTION DE PUISSANCE			10		Cette prestation, réalisée dans le cadre des interventions pour impayé, consiste en la réduction de la puissance maximale d'un point de connexion, en procédant au réglage du disjoncteur existant sur son calibre minimal ou par téléopération pour les consommateurs équipés d'un compteur évolué. Cette prestation ne correspond pas à une diminution de la puissance souscrite du tarif d'acheminement. Cette prestation s'applique exclusivement aux consommateurs résidentiels	- Utilisateur inscrit sur les listes préfectorales des clients prioritaires - Utilisateur inscrit sur les listes des Malae à Haut Risque Vital (MHRV) - Le disjoncteur est déjà réglé sur son calibre minimal
441701	Compteur évolué	3,07	3,68				
441702	Compteur non évolué	48,08	57,70				
441703	Compteur évolué clients aidés - chèque énergie et FDSL	-	-				
441704	Compteur non évolué - Chèque énergie	9,62	11,54				
4631	RELEVÉ SPECIALE			10		Relève d'index et transmission au client suite à sa demande ou suite à une absence à la relève pendant plus de 12 mois	
463101	Compteur évolué	-	-				
463102	Sur site	28,52	34,22				
4825	Remplacement du disjoncteur			10		Travaux à la charge de l'utilisateur : Travaux de finition murale liés au changement de gabarit du tableau de comptage (si le tableau doit être remplacé)	
482501	Remplacement du disjoncteur	92,86	111,43				
482502	Remplacement du disjoncteur et du tableau de comptage	223,48	268,18				
493101	Résiliation sans suppression du raccordement	-	-	5			
5025	RETABLISSEMENT SUITE A UNE COUPURE POUR IMPAYE					Planification de l'intervention : SICAE-OISE ne peut pas s'engager sur un créneau horaire pour réaliser l'intervention Si la demande de prestation intervient après 15h et que l'utilisateur est équipé d'un compteur évolué, le rétablissement est réalisé le jour même sous réserve qu'il puisse être effectivement réalisé par téléopération.	
502501	Heures ouvrées	-	-			Toute demande de rétablissement formulée avant 15h est réalisée le jour même	
502502	Hors heures ouvrées	116,76	140,11			Si la demande est formulée après 15h, elle est réalisée le premier jour ouvré suivant.	
521701	Le montant du retour à la puissance normale est inclus dans la prestation de réduction de puissance	-	-			Date convenue avec le demandeur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours est nécessaire	
533101	Séparation de réseaux (uniquement en heures ouvrées)	199,10	238,92			Le Distributeur SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'elles peuvent apporter un trouble dans le fonctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exploitation. En cas de modification importante de l'installation intérieure, un certificat CONSUEL est exigé pour la remise sous tension du Point de Connexion.	
573101	Transmission de l'historique des index	-	-	10		La prestation consiste en la récupération des index au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur par courriel ou par courrier	
6131	Vérification métrologique du compteur			10		La prestation consiste à la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat métrologique	
613101	Si les mesures montrent que le compteur n'est plus dans sa classe de tolérance constructive	-	-				
613102	Vérification métrologique du compteur	307,30	368,76				
6231	Vérification visuelle du compteur			10		La prestation consiste à la vérification visuelle du compteur, ainsi qu'au relevé des index.	
623101	Si le compteur présente une anomalie de fonctionnement qui n'est pas issue d'un acte de malveillance	0	0				
623102	Vérification visuelle du compteur	34,04	40,85				
672501	Mise à disposition hebdomadaire de courbes de mesure au pas 30 minutes	-	-			La courbe de mesure de la semaine S est mise à disposition en semaine S+1	
PENAL	Pénalité de retard de paiement résidentiel		9				
PENAL	Pénalité de retard de paiement non résidentiel		9				
INDEM	Indemnité forfaitaire non résidentiel		40				